

# Vivre ici



xlhabitat.org

LE MAGAZINE D'XLHABITAT

votre Office Public de l'Habitat des Landes

N°8 / mars 2019

QUARTIER LIBRE

*Un petit guide pour  
bien vivre ensemble*



**ÇA BOUGE PRÈS DE CHEZ VOUS**

Zoom sur nos derniers chantiers

**ÇA M'INTÉRESSE**

Élection des représentants des locataires : les résultats

**NOS LOCATAIRES ONT DU TALENT**

Jean Daubian crée des meubles en bois

**XLHabitat**

*Avancer ensemble, c'est penser à tous*

# Édito



## Vivre ensemble, c'est l'affaire de tous !

Vous avez reçu dans votre boîte à lettres, en même temps que ce magazine, un livret intitulé « Nous vivons ensemble ! ». Fruit d'un travail collectif mené par les membres du conseil de concertation locative (donc par vos représentants), ce petit guide a été envoyé à

l'ensemble des locataires pour rappeler à chacun ses obligations et les recours existants en cas de troubles du voisinage. Sa publication est l'occasion pour chacun – du moins, je l'espère ! – de s'interroger sur ce que vivre ensemble veut dire.

Vivre ensemble, c'est quoi ? C'est vivre en harmonie avec ses voisins ? C'est pouvoir se sentir tranquille chez soi ? C'est accepter les différences de mode de vie ? C'est partager des règles communes que chacun respecte ? C'est se dire que les rapports humains ne sont pas toujours évidents mais qu'ils deviennent beaucoup plus faciles dès lors qu'on s'écoute les uns les autres, et qu'on se parle ? C'est se demander ce que chacun peut faire de mieux, à l'échelle de sa résidence et de son quartier ? Quelle que soit la définition qu'on en donne, vivre ensemble, c'est par définition une œuvre collective. Cela demande l'implication de tous.

J'invite donc chacun de vous à lire ce guide et à le garder. Je vous invite également à parler de ce sujet avec votre famille mais aussi avec vos voisins, votre gardien, vos représentants... Car c'est d'abord par le dialogue qu'on arrive à vivre ensemble et même à bien vivre ensemble.

### Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental des Landes

Président d'XLHabitat, Office Public de l'Habitat des Landes



## Sommaire

- P.3 / **ACTUALITÉS**
- P.4-5 / **ÇA BOUGE PRÈS DE CHEZ VOUS**  
Zoom sur nos derniers chantiers
- P.6 / **LA VIE / L'AVIS...**  
de Marjorie Courtiau
- P.7 / **QUARTIER LIBRE**  
Guide bien vivre ensemble
- P.8-9 / **ÇA M'INTÉRESSE**  
Élection des représentants des locataires : les résultats
- P.10 / **EN PRATIQUE**  
Chaudières : attention au monoxyde de carbone !  
Les pesticides chimiques sont désormais interdits !
- P.11 / **NOS LOCATAIRES ONT DU TALENT**  
Jean Daubian crée des meubles en bois
- P.12 / **À VOTRE SERVICE**  
Le service Patrimoine



### Vivre ici / N°8 / MARS 2019

Le magazine d'XLHabitat, votre Office Public de l'Habitat des Landes

**Directrice de la publication :** Maryline Perronne / **Responsable de la communication :** Christelle Corolleur / **Comité de rédaction :** Maryline Perronne, Christelle Corolleur, Frédéric Halm, Sandrine Laffore, Alexandra Kipp, Jean-Philippe Dayon, Fabien Nadaud, Marie Lameiras, David Rocaboy, Elodie Merlet, Sabrina Martinez / **Rédaction :** Agence Bienvenue à Bord, Service communication d'XLHabitat / **Conception, réalisation :** Agence Bienvenue à Bord / **Crédits photos :** Pierre-Louis Douere, INPES, Jardinier Autrement et Service Communication d'XLHabitat / **Impression :** Castay Tirage : 10000 ex. - N°ISSN : 2428-9868. Dépôt légal : mars 2019.

XLHabitat, 953 avenue du Colonel Rozanoff  
BP 341, 40011 Mont-de-Marsan cedex  
Tél. 05 58 05 31 31 / [www.xlhabitat.org](http://www.xlhabitat.org)





## Inauguration de 3 résidences à Saint-Vincent-de-Paul

Le 7 décembre 2018, XLHabitat a inauguré trois résidences à Saint-Vincent-de-Paul, en présence du maire de la commune, Henri Bédard et de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Dax, Corinne Georg.

Saint-Vincent-de-Paul bénéficie ainsi de 44 nouveaux logements : 12 logements à la résidence Marcot (du T2 au T4) qui disposent d'un jardin avec terrasse couverte, d'un cellier extérieur et d'une place de stationnement couverte, 24 logements au Clos des Barthes (du T2 au T4) qui se prolongent de jardins et de balcons et 8 logements à la résidence du Hort (du T2 au T3) qui bénéficient d'une terrasse et d'un jardin clos ou d'un balcon.

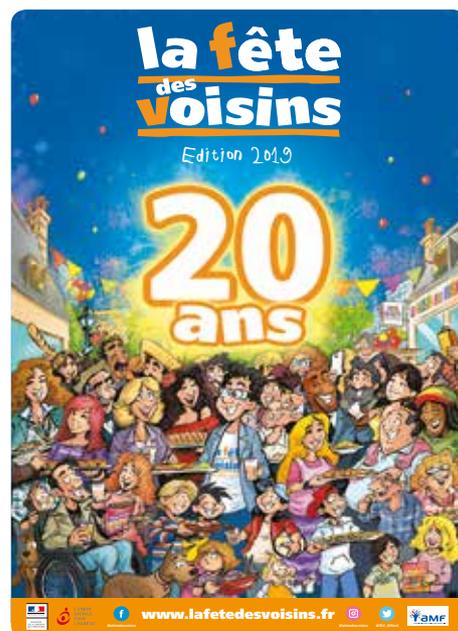
À chaque nouvelle construction, XLHabitat s'attache à délivrer un triple niveau de qualité : une qualité esthétique, une qualité d'usage et une qualité en termes de performance énergétique.



## Visite de chantier à Morcenx

Le 15 novembre 2018, XLHabitat a organisé une visite du chantier de réhabilitation des résidences de Morcenx en présence du maire de la commune, Jean-Claude Deyres, du conseiller départemental, Paul Carrère et du président d'XLHabitat, Xavier Fortinon.

Commencé en mars 2018 et actuellement à mi-chantier, ce vaste programme va permettre, d'ici septembre 2019, de réhabiliter 7 résidences et 85 logements (appelés communément les « logements EDF » parce qu'ils abritaient les employés de la centrale thermique d'Arjuzanx-Morcenx). Comme les travaux se font en site occupé, XLHabitat a mis en place une démarche de concertation avec les locataires afin de leur présenter en amont la teneur des travaux, de leur expliquer les bénéfices à terme et de les accompagner pendant la durée du chantier. Avec l'isolation des bâtiments et la modernisation des logements, la réhabilitation permettra d'améliorer l'étiquette énergétique du logement et de réduire les charges des locataires mais aussi d'améliorer leur cadre de vie, pour un coût moyen de 38 000 € par logement.



## La fête des voisins, c'est le 24 mai !

Comme chaque année à la fin du mois de mai, vous allez avoir l'occasion de partager un bon moment de convivialité avec vos voisins. Parce qu'une fête réussie ne se prépare pas du jour au lendemain, pensez dès à présent à noter la date sur votre agenda et à en parler à vos voisins, à vos représentants des locataires ou à votre gardien. Sachez qu'XLHabitat est, cette année encore, partenaire de l'événement. Vous pouvez donc demander des conseils ou du matériel auprès de votre gardien ou bien nous contacter au 05 58 05 31 31. Alors, qu'avez-vous envie d'organiser cette année ? Un apéritif, un buffet ou un repas à partager ensemble ?

## Petite recette du bien vivre ensemble



Un grand bol d'écoute



Une belle dose de calme



Une grosse part de dialogue



Des voisins qui vivent bien ensemble



# Zoom sur nos derniers chantiers

Pour répondre à la demande de logements sociaux et améliorer le confort de ses locataires, XLHabitat restructure les quartiers et construit de nouveaux logements.

## Mont-de-Marsan : le quartier du Peyrouat poursuit sa transformation

Souvenez-vous... Conçu entre 1962 et 1973, le quartier du Peyrouat comptait à l'origine 570 logements collectifs qui, avec le temps, avaient bien mal vieilli. Dès le début des années 90, le quartier avait bénéficié d'une opération de « développement social des quartiers » (DSQ) pour

améliorer son image et attirer de nouvelles populations. Mais ça n'avait pas suffi. En 2004, la ville de Mont-de-Marsan, l'OPH des Landes et le Conseil départemental des Landes ont donc décidé d'élaborer un projet de renouvellement urbain pour ce quartier et de solliciter l'intervention de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). En 2007, une première opération (ANRU 1) a permis de démolir les bâtiments vieillissants et de construire 405 nouveaux logements, dont 90 logements chauffés grâce au réseau de chaleur par géothermie) et 315 en dehors du quartier. En 2016, la signature du protocole de préfiguration de l'ANRU 2 a permis d'engager les opérations de relogement puis de démolition de 88 logements. À ce jour, les garages, le bâtiment 8, l'Ermitage 1 et 2, la chaufferie et la tour ont été démolis. La démolition des bâtiments 2 et 4 est en cours.



Elle sera suivie par la réfection des voiries et des espaces verts (sur lesquels de nouveaux aménagements seront faits) et par la construction de 88 logements répartis sur 3 sites en dehors du QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) : 26 logements avenue Pasteur, 20 avenue de la Laïcité et 42 à Saint-Jean-d'Août. Les travaux avenue Pasteur et à Saint-Jean-d'Août ont d'ores et déjà commencé.

**Coût de l'opération : 12,8 M€**

**Subvention de l'ANRU : 1,729 M€**



## Mimizan : construction de la résidence Pyramide II

Située rue des Tournesols, en bordure d'une parcelle forestière, la résidence Pyramide II a été construite dans une démarche écoresponsable. Un soin particulier a été apporté à l'intégration du bâti dans son environnement, à la maîtrise des besoins

en énergie et au choix des matériaux (le bois utilisé est issu de forêts durablement gérées, proches du site de construction). Contemporaine, élégante et chaleureuse, la résidence accueille 13 logements individuels qui disposent chacun d'un garage,

d'une terrasse couverte et d'un jardin situé en partie arrière du terrain (de 50 à 160 m<sup>2</sup>). Particulièrement lumineux grâce à de larges baies vitrées, les 2 T2, les 8 T3 et les 3 T4 de la résidence bénéficient de matériaux biosourcés et d'une ventilation performante afin d'optimiser la qualité de l'air intérieur des logements. La remise des clés aux locataires s'est faite au mois de décembre dernier.

**Coût de l'opération : 1 443 500 € TTC**

**Subvention Conseil départemental des Landes : 44 200 €**

**Subvention Communauté de communes de Mimizan : 39 000 €**

**Subvention État PLAI : 19 545 €**

**Architectes : Stéphanie Imbaud et Rémi Camiade**



## Saint-Martin de Seignanx : 3 résidences livrées fin 2018

### Résidence Les Hauts de Gassané : 27 logements

La résidence « Les Hauts de Gassané » a été construite sur un terrain situé près du centre-ville, dans un quartier en pleine mutation. Par sa dimension, la résidence rompt avec le tissu pavillonnaire avoisinant et s'apparente, non pas à un bâtiment collectif, mais à un ensemble de maisons semblables aux fermes voisines. Son style architectural simple, ses couleurs claires et ses volumes épurés prolongés par les balcons et les escaliers extérieurs couverts en font un ensemble contemporain, coloré par des espaces verts et les bois environnants. Composée de 5 bâtiments collectifs, la résidence accueille de lumineux logements (9 T2, 12 T3 et 6 T4), orientés Sud/Sud-Est, qui bénéficient tous d'un cellier et d'une place de stationnement. L'ensemble, qui respecte la RT 2012 et assure le chauffage et la production d'eau chaude par une chaufferie collective à gaz, a été conçu avec des critères de développement durable afin de limiter les charges des locataires.

**Coût de l'opération : 2 471 571 € TTC**

Subvention Conseil départemental des Landes : 91 800 €

Subvention État PLAI : 58 635 €

Subvention Communauté de communes du Seignanx : 81 000 €

Architecte : Serge Hiquet



### Résidence Les Jardins de Guitard : 32 logements

Situés à proximité des « Hauts de Gassané » et bénéficiant d'un environnement très vert, les bâtiments de la résidence « Les Jardins de Guitard » ont été conçus selon un système modulaire. Accolés et décalés les uns par rapport aux autres, ils donnent l'image de petites unités indépendantes qui font partie d'un ensemble bien rythmé, qui s'insère bien dans le paysage de Saint-Martin de Seignanx. Composée de deux bâtiments contemporains qui jouent avec les codes traditionnels basques, la résidence compte 9 T2, 15 T3 et 8 T4 qui bénéficient tous d'une terrasse ou d'un balcon, d'un cellier intérieur, d'une place de stationnement et d'un accès au local à vélos. Pour cette construction qui respecte la RT 2012, le chauffage et la production d'eau chaude sont assurés par des chaudières individuelles à condensation.

**Coût de l'opération : 3 033 217 € TTC**

Subvention Conseil départemental des Landes : 108 800 €

Subvention État PLAI : 65 150 €

Subvention Communauté de communes du Seignanx : 96 000 €

Architecte : Denis Allemang



### Résidence La Boiserie : 4 logements

XLHabitat a acheté au groupe Les Pierres de l'Atlantique 4 logements en VEFA<sup>(1)</sup> dans le cadre d'une opération de construction qui compte 16 logements réunis dans un bâtiment ; les clauses de mixité sociale du Plan local d'urbanisme (PLU) imposaient au promoteur de produire 4 logements locatifs sociaux. Il s'agit de 2 logements en rez-de-chaussée (1 T2 et 1 T3) et de 2 logements en R+1 (1 T2 et 1 T3). Chaque logement en rez-de-chaussée dispose d'une terrasse et d'un petit jardin. Ceux de l'étage bénéficient d'un balcon. Tous disposent d'une place de stationnement et d'un cellier extérieur en sous-sol.

Pour cette construction qui respecte la RT 2012, le chauffage et la production d'eau chaude sont assurés par une chaudière gaz individuelle.

**Coût de l'opération : 387 640 € TTC**

Subvention Conseil départemental des Landes : 13 600 €

Subvention État PLAI : 8 070 €

Promoteur : Les Pierres de l'Atlantique



(1) VEFA : vente en état futur d'achèvement (appelée également « vente sur plan »)



## La vie / l'avis... Marjorie Courtiau

Locataire au sein de la résidence Les Mouettes à Capbreton, Marjorie Courtiau est à la fois vendeuse de poissons, magnétiseuse, musicienne et peintre. Rencontre avec une femme qui vit sa vie avec passion(s) !

Elle déborde d'énergie et fait partie de ces gens enthousiastes qui ont toujours le sourire aux lèvres. Maman de deux enfants de 13 et 11 ans, Marjorie travaille au port de Capbreton où elle vend du poisson. Et quand elle ne travaille pas, elle soigne les autres, joue de la musique ou fait de la peinture.

### De l'or dans les mains

Depuis toute petite, Marjorie a un don. Avec ses mains, elle soigne les brûlures, les douleurs dorsales, les zonas ou les verrues et travaille sur les effets secondaires de la chimiothérapie. Mais ses mains ne lui servent pas qu'à développer ses activités de magnétiseuse. Piano, ukulélé, ocarina<sup>(1)</sup>, guitare... Marjorie joue de multiples instruments. Et celui qui fait le plus battre son cœur, c'est le handpan, un instrument à percussion peu connu (il a été créé en 2000), qui a la forme d'une carapace de tortue et qui produit des sons d'une pureté étonnante.

« La première fois que j'ai entendu

quelqu'un jouer de cet instrument, ça m'a envoûtée, raconte Marjorie. Le plus étonnant, c'est qu'à ce moment-là, j'ai eu l'impression de savoir déjà en jouer. Alors, j'ai décidé d'en acheter un. Comme ce n'est pas donné, j'ai vendu mon piano puis je suis allée chez un fabricant essayer des handpans. Et là, j'ai trouvé le bon, à l'oreille. Et effectivement, je savais déjà un peu en jouer. »

### Oser se lancer

Musicienne, Marjorie a découvert il y a peu la peinture. « Pendant des années, raconte-t-elle, j'ai senti que j'adorerais dessiner mais je ne me suis jamais lancée. Il faut dire que je ne savais pas du tout dessiner ! Et puis, il y a deux ans, quand j'en ai parlé à mon meilleur ami, il m'a dit : achète une toile et de la peinture, et fais-toi plaisir ! Je m'y suis mise et j'ai peint un rêve que j'avais fait quelques jours auparavant. Et résultat... ça m'a plu ! ».

Marjorie retrouve alors une ancienne copine de classe, qui peint elle aussi, et qui

lui fait découvrir la peinture au couteau – « J'ai trouvé ça génial ! », confie-t-elle.

### Des tableaux à énergie positive

« Un jour où j'étais un peu angoissée, j'ai commencé à peindre une toile avec un fond sombre. Et puis je me suis ravisée. Je ne voulais pas faire quelque chose de négatif. Alors, j'ai mis plein de couleurs. Pendant que je peignais, je voulais que ce tableau soit porteur d'énergie positive et d'espoir pour l'avenir. Je voulais qu'il fasse du bien à celui qui le regarde. Et vous savez quoi ? J'ai l'impression que ça marche. »

Aujourd'hui, Marjorie s'est lancé un défi : faire une exposition avec celle qui l'a initiée à la peinture au couteau. Elle a d'ailleurs commencé à démarcher quelques restaurateurs et aimerait bien pouvoir vendre quelques tableaux... histoire d'acheter de nouveaux instruments !

(1) L'ocarina est un petit instrument à vent, percé de 4 à 12 trous selon les modèles.



# Un petit guide pour bien vivre ensemble



Conçu par les membres du conseil de concertation locative (CCL), le petit guide intitulé « Nous vivons ensemble ! » rappelle les règles essentielles de savoir-vivre, les obligations de chacun et les recours en cas de troubles du voisinage.

Distribué dans votre boîte à lettres en même temps que ce magazine, le guide du bon voisinage a été créé à l'initiative des membres du conseil de concertation locative, où siègent les associations représentatives des locataires. « Nous avons décidé de créer ce guide suite aux résultats de l'enquête de satisfaction », raconte Mme Guillerm, représentante des locataires (CNL). Pour rappel, les résultats de cette enquête, publiés fin 2017, montraient que les locataires étaient satisfaits de la qualité des services d'XLHabitat (avec 82% de satisfaits), mais peu satisfaits de la gestion des troubles de voisinage (41,6% de satisfaits). « Au vu de ces résultats et des problèmes de voisinage que rencontrent les locataires, il fallait faire quelque chose », poursuit-elle.

## Élaboré en concertation

« Nous avons donc mis en place des groupes de travail afin de travailler en-

semble sur l'élaboration d'un guide », explique Gabriel Ancizar, représentant CSF. Les membres du CCL ont défini un titre et conçu le contenu. « Pour le titre, dit Mme Guillerm, nous voulions rappeler le fait que nous vivons ensemble et que c'est à nous tous d'en faire quelque chose. Pour le contenu, nous nous sommes appuyés sur les problèmes que les locataires rencontrent au quotidien et sur le règlement intérieur que chaque locataire a signé... sans forcément le lire ! »

## L'occasion de parler

Pour que les bienfaits de ce rappel perdurent, le guide sera distribué aux nouveaux arrivants et décliné en affiches dans les cages d'escalier des résidences selon les besoins. Pour tous les membres du CCL, sa publication est l'occasion d'ouvrir les discussions. « Nous espérons que les locataires s'en emparent, qu'ils en parlent entre eux et viennent nous en parler pen-

dant les permanences » confie Gabriel Ancizar. De son côté, Josy Tauzia, représentante des locataires (AFOC), va organiser des réunions pour engager le dialogue sur le sujet. Elle a prévu d'inviter ses « petites mamies », comme elle les appelle avec affection, à partager des tartes et une tasse de thé autour de la publication du guide. « Ce guide est très attendu, confie-t-elle. Il reflète bien ce qui se passe dans les résidences et va permettre de recadrer les choses. Mais surtout, il va créer une nouvelle dynamique ». Pour les membres du CCL, le guide du bon voisinage peut avoir un réel impact positif. Tous s'accordent à dire qu'il a le mérite de rappeler les règles et les recours qui existent en cas de problème, mais aussi de responsabiliser chaque locataire, d'inciter au calme et au dialogue, ce qui permet, dans bien des cas, de désamorcer les conflits entre voisins.



# Élections des représentants des locataires : les résultats

Début décembre, vous avez été invités à élire les personnes qui vous représenteront au conseil d'administration d'XLHabitat pendant les 4 prochaines années. Voici les résultats.



Le 11 décembre a eu lieu le dépouillement du vote. Sur 9 693 inscrits, 1 724 suffrages ont été exprimés, avec un taux de participation de près de 18 %. Les représentants élus sont :



**Mme Guillerm  
(CNL)**

Locataire à Capbreton  
**20,48%** (353 voix)



**M. Monsacré  
(CSF)**

Locataire à Saint-Paul-lès-Dax  
**20,42%** (352 voix)



**M. Janvier  
(INDECOSA CGT)**

Locataire à Capbreton  
**18,45%** (318 voix)



**Mme Ferrier  
(ASSECO-CFDT)**

Locataire à Saint-Pierre-du-Mont  
**18,27%** (315 voix)



**M. Klein  
(DAL)**

Locataire à Dax  
**12,47%** (215 voix)



## Des locataires comme vous

Les représentants sont, comme vous, des locataires d'XLHabitat. Élus pour 4 ans, ils siègent à la fois au conseil d'administration de l'Office, aux commissions d'attribution des logements et au conseil de concertation locative (CCL). Au sein du conseil d'administration, ils disposent d'un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs et participent pleinement aux grandes décisions qui sont prises sur les programmes de travaux et de rénovation, les évolutions de loyers, le budget...

Au sein du CCL, ils se réunissent une fois par trimestre pour dialoguer avec l'Office et aborder différents sujets comme la gestion locative, les travaux de construction et de réhabilitation et le cadre de vie des locataires. Ces échanges sont constructifs et permettent de croiser les regards sur un quartier, un immeuble, une ville ou un problème particulier. Ils ont notamment permis de mettre en place des accords collectifs sur l'entretien de la robinetterie, les chaudières, la VMC, la vétusté appliquée lors des états des lieux, l'application des charges locatives et la sensibilisation au bien vivre ensemble.

Ils ont également permis l'élaboration du guide « Nous vivons ensemble ! ».

### Comment contacter vos représentants ?

**Mme Guillerm (CNL)**

Tél : 05 58 97 48 52

Email : [cnl.landes@orange.fr](mailto:cnl.landes@orange.fr)

Permanence : 3 rue du Grand Piton 40100 Dax

Tous les lundis de 15h à 19h.

**M. Janvier (INDECOSA CGT)**

Tél : 05 58 75 30 08

Email : [indecosacgtmtdemarsan@laposte.net](mailto:indecosacgtmtdemarsan@laposte.net)

Permanence : Maison des associations Joëlle Vincens,

39 rue Martin Luther King 40000 Mont-de-Marsan

Le lundi de 16h à 19h, le jeudi de 17h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

**Mme Ferrier (ASSECO-CFDT)**

Tél : 05 58 74 08 06

Email : [asseco.cfdt40@orange.fr](mailto:asseco.cfdt40@orange.fr)

Adresse postale : Caserne Bosquet - Immeuble Joëlle Vincens

40000 Mont-de-Marsan.

**M. Monsacré (CSF)**

Tél : 05 58 90 11 97

Email : [csf.grandax@wanadoo.fr](mailto:csf.grandax@wanadoo.fr)

Adresse postale : Résidence La Pince - Avenue Napoléon 1er Prolongée -

40990 Saint-Paul-lès-Dax.

**M. Klein (DAL - Droit au logement)**

Tél : 06 08 46 35 18

Email : [dal.sudouest@gmail.com](mailto:dal.sudouest@gmail.com)

Adresse postale : à l'EVAC (espace de la vie associative et citoyenne de Dax)

2, rue de Borda 40100 Dax.



## Chaudières : attention au monoxyde de carbone !

On ne peut ni le sentir ni le voir, et pourtant, le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux. Toxique pour la santé (il peut provoquer fatigue, nausées et maux de tête), il agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure. Chaque année, le monoxyde de carbone est responsable d'une centaine de décès en France. Il est donc essentiel de veiller à bien faire entretenir votre chaudière pour éviter tout risque d'intoxication. Pour vous garantir un bon entretien de vos appareils à un coût maîtrisé, XLHabitat a signé un contrat avec la société

Proxiserve. Ce contrat comprend l'entretien annuel et le dépannage des chaudières individuelles, des chauffe-bains, des équipements de ventilation et des appareils de VMC individuels ou collectifs. Il assure également le ramonage des conduits d'évacuation des gaz brûlés et des gaines de ventilation ainsi que la vérification de l'étanchéité des conduits de fumées. Attention, la visite de contrôle annuelle est obligatoire ! Si vous ne la faites pas, des procédures seront engagées à votre rencontre.

### Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

## Les pesticides chimiques sont désormais interdits !

Depuis janvier 2017, les collectivités n'ont pas le droit d'utiliser des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers. Ce qui veut dire que vous ne pouvez plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques (des

herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...). Les pesticides de biocontrôle (produits composés de micro-organismes ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale), à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent néanmoins autorisés.

### ZÉRO PESTICIDE

c'est 1000 FOIS MIEUX pour ma santé et la planète

#### MON JARDIN sans pesticides

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement. Rapportez vite vos produits dans la déchèterie la plus proche qui se chargera de leur destruction. Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques\* sur [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

\*Fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉCOPHYTO  
BIOVERSITÉ

### Que faire de vos produits interdits ?

Tous vos bidons, bouteilles, flacons, sprays et autres contenants, qu'ils soient vides, pleins ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire, renseignez-vous auprès de votre commune ou sur [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

### Par quoi remplacer les produits interdits ?

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces s'ils sont utilisés au bon moment. Pensez à utiliser les plantes et les insectes pour lutter contre les maladies et les ravageurs (les œillets d'Inde par exemple

### ZÉRO PESTICIDE

c'est 1000 FOIS MIEUX pour ma santé et la planète

#### MON BALCON sans pesticides

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement. Rapportez vite vos produits dans la déchèterie la plus proche qui se chargera de leur destruction. Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques\* sur [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

\*Fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉCOPHYTO  
BIOVERSITÉ

éloignent les pucerons ; quant au thym, il éloigne les limaces). Cultivez des plantes qui s'apportent mutuellement des bénéfices (carottes et poireaux seront bien protégés si vous les plantez côte à côte). Prenez soin de choisir des plantes locales et plantez-les en fonction de l'exposition et de la nature du sol. Votre jardin sera naturel, équilibré et plus résistant !



## Jean Daubian crée des meubles en bois

Locataire au sein de la résidence La Pince à Saint-Paul-lès-Dax, Jean Daubian est aujourd'hui à la retraite. Cet ancien charpentier/menuisier passe son temps libre à créer toutes sortes de meubles.

Il s'appelle Jean mais tout le monde l'appelle Jeannot. À la retraite depuis 5 ans, ce bricoleur hors-pair fabrique des objets en bois depuis toujours. À 14 ans déjà, il y consacrait une partie de ses week-ends... et depuis, il en a fait son métier ! Passionné par le travail du bois, le jeune Jeannot a d'abord suivi une formation de menuisier et

obtenu son CAP. Au fil des ans, il a su évoluer au sein de son entreprise et se former au métier de charpentier.

### Un atelier dans son garage

Aujourd'hui, toujours aussi passionné, Jeannot continue à travailler le bois. Il a installé son matériel dans son garage et peut ainsi bricoler sans déranger personne. Avec du pin récupéré ou donné, il confectionne des meubles pour ses enfants et ses petits-enfants : bureaux, tabourets (à 3 ou 5 pieds), tables pliantes, bancs, lit à barreaux, porte-revues, ronds de serviette... il sait tout faire ! Et sans même dessiner de plan ! Jeannot a tout « dans la tête ». Il mesure et ajuste tout manuellement. C'est un vrai pro ! Et un pro qui aime donner des conseils et partager son savoir-faire avec les bricoleurs amateurs.



**Vous avez du talent pour cuisiner, peindre, bricoler, jardiner... ?**

**Contactez-nous**

**au 05 58 05 31 80**

**ou par mail à [contact@xlhabitat.org](mailto:contact@xlhabitat.org) !**

Votre contribution pourra paraître dans un prochain numéro !



De gauche à droite : Philippe Campet, Béatrice Laveillé, Joëlle Gout, Patrick Brouste, Kévin Comby, Philippe Lespiaucq et Jean-Philippe Dayon. (Absent sur la photo : Didier Cazenave)

## De grands chantiers pour 2019

Cette année, le service Patrimoine va mener 80 projets de gros entretien et 11 chantiers de réhabilitation. Les réhabilitations en cours concernent 522 logements, et celles à venir 174 logements.

# Le service Patrimoine : des équipes très proches des locataires

Le service Patrimoine d'XLHabitat gère les opérations de réhabilitation et de gros entretien, mais aussi la maintenance et la sécurité des équipements, les sinistres, les relations aux assureurs... Zoom sur les missions des techniciens d'antenne et des chargés des programmes de gros entretien et réhabilitation.

Pour mener à bien ses missions, le service Patrimoine dirigé par Jean-Philippe Dayon compte 14 personnes dont 4 techniciens d'antenne (rattachés à un territoire spécifique) et 3 chargés des programmes de gros entretien et réhabilitation.

Tous les 7 interviennent à la fois pour des travaux de réhabilitation (l'intervention se fait alors sur l'ensemble des bâtiments et des logements d'une résidence, le plus souvent en vue de réaliser des travaux d'économies d'énergie) et de gros entretien (l'intervention est dans ce cas ponctuelle et concerne, par exemple, le changement des menuiseries, la réfection des garages, la peinture des façades, etc.).

### Construire une relation de confiance

Sur l'ensemble des chantiers, les techniciens et les chargés de programmes ont plusieurs missions. Ils réalisent les études et les diagnostics, identifient les besoins et les spécificités des logements, rédigent les programmes des travaux en tenant compte de la demande de la direction sur l'opération (la priorité étant de faire baisser les charges des locataires) et accompagnent les locataires pendant les phases de concertation mais aussi tout au long des chantiers. « Comme les travaux se font en site occupé, nous prenons le temps d'expliquer aux locataires le déroulement du chantier, les contraintes que cela va occasionner – les travaux vont amener du monde chez eux mais aussi du bruit et de la poussière – et les avantages à terme », explique Patrick Brouste, chargé des programmes de réhabilitation et gros entretien. « Nous leur parlons aussi de l'impact financier de l'opération sur les loyers et sur la baisse des charges, poursuit-il. L'essentiel pour nous est d'écouter le locataire, de prendre en compte ses contraintes de vie quotidienne et de créer une relation de confiance. C'est la condition nécessaire à la réussite de toute opération en site occupé. »

### Prendre le temps de parler

Pendant les travaux, les équipes d'XLHabitat sont régulièrement sur place pour faire le lien entre les locataires et les entreprises qui interviennent et pour apporter une réponse à chaque problème. « Certains locataires ne veulent pas de travaux chez eux, explique Béatrice Laveillé, technicienne sur l'antenne de Dax. Notamment ceux qui en ont déjà fait beaucoup. Il faut prendre le temps d'en parler avec eux et leur expliquer que certains travaux sont nécessaires pour que leurs installations soient conformes à la réglementation. » Dans la plupart des cas, tout se passe bien. « Je vais revoir les locataires plusieurs mois après les travaux et ils me font des retours positifs, conclut-elle. Après une réhabilitation, ils paient moins de charges et ont plus chaud chez eux. Ils sont contents du résultat ! »

